

RAPPORT D'ENGAGEMENT

Covéa Solis

2025



Outre l'exercice des droits de vote, Covéa Finance considère le dialogue direct avec les entreprises comme un axe primordial de promotion d'une meilleure gouvernance, de pratiques sociales et environnementales plus responsables et d'une transparence accrue. Ces échanges permettent également une meilleure appréhension des risques extra-financiers.

Au cours de l'année 2025, Covéa Finance a mené 68 dialogues actionnariaux avec 60 entreprises différentes, sur des thématiques E, S et G. Au 31/12/2025, 8 entreprises en portefeuille de Covéa Solis ont été concernées par un dialogue actionnarial (27,5% du portefeuille).



Les actions d'engagement ESG selon la définition du référentiel du Label ISR, dont ce présent rapport rend compte, vont au-delà du simple dialogue en faisant l'objet :

- (i) D'une demande explicitement formulée à l'émetteur ;
- (ii) D'un objectif clair, permettant de qualifier son degré de réussite ;
- (iii) D'une temporalité prédéfinie, à l'issue de laquelle un bilan est formalisé ;
- (iv) Le cas échéant, d'actions de suivi et d'escalade.

1. Contexte - méthodologie

Le référentiel du Label ISR prévoit un acte d'engagement ESG pour les émetteurs en portefeuille ne publiant pas un ou plusieurs indicateurs de performance sélectionnés (indicateurs de durabilité sur les incidences négatives que le fonds doit surperformer) et pour lesquels le ou les indicateurs sont considérés matériels à la vue des enjeux ESG identifiés.

Par ailleurs, le Label ISR indique que certains émetteurs doivent faire l'objet d'une vigilance renforcée : les émetteurs des « secteurs à fort impact climatique » tels que décrits par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288. L'appartenance d'un émetteur à un secteur est définie sur base du code NACE de son activité principale. Les codes NACE visés sont les sections A à H, ainsi que la section L. Le fonds doit respecter les seuils ci-dessous :

-  des émetteurs faisant l'objet d'une vigilance renforcée doivent être dotés d'un plan de transition climatique crédible vis-à-vis des objectifs climatiques fixés par l'accord de Paris. Un fonds présentant une part supérieure à 15% peut comptabiliser la différence dans l'atteinte du seuil ci-dessous ;
-  des émetteurs faisant l'objet d'une vigilance renforcée font l'objet d'un acte d'engagement, d'une durée maximale de 3 ans. En l'absence de publication d'un plan de transition crédible à l'issue de ce dernier, l'émetteur ne pourra pas être conservé en portefeuille.

Pour répondre à ce nouveau critère, Covéa Finance a déployé un modèle interne. Pour plus de détails concernant ce modèle d'évaluation des plans de transition, veuillez-vous référer à la section 2.4.2 du Code de transparence : [Covéa Solis](#)

2. Actions d'engagement ESG menées

2.1. Pilier Environnemental :

- Indicateur de surperformance :

L'un des deux indicateurs de surperformance sélectionnés pour le fonds Covéa Solis est le PAI n°3 : Intensité carbone des émetteurs privés.

Au 31/12/2024, le seul émetteur en portefeuille non couvert sur cet indicateur fourni par S&P Trucost était **DEME GROUP** (Belgique/ Industrie - Biens d'équipement/ capitalisation boursière : 4 903 M€).



Une note ESG qualitative sur cette valeur a été réalisée en mai 2025. D'après cette analyse, les données relatives à l'intensité carbone étaient bel et bien communiquées par DEME GROUP dans ses documents de référence. L'engagement sur cet indicateur n'était donc pas nécessaire.

- Plan de transition :

45,8% du portefeuille de Covéa Solis était composé d'émetteurs sous vigilance renforcée et ayant un plan de transition climatique considéré comme crédible par Covéa Finance. En appliquant la règle du référentiel du Label ISR susmentionnée concernant la comptabilisation de la part supérieure à 15% des plans de transition climatique jugés crédibles dans le ratio d'engagement à respecter, aucun engagement n'était donc requis sur ce volet-là.

Un engagement a toutefois été mené avec une entreprise en portefeuille de Covéa Solis, concernant son plan de transition. En effet, **NOVONESIS** (Danemark/ Matériaux/ capitalisation boursière : 25 972 M€) s'est engagée, à horizon 3 ans, à :

(i) faire valider ses objectifs de réduction des émissions de GES par la SBTi ;

(ii) répondre chaque année au questionnaire Changement Climatique du CDP ;

(iii) utiliser un prix interne du carbone ;

(iv) consacrer un % du budget de l'entreprise à l'efficacité énergétique, au développement de produits bas-carbone, etc ;

(v) engager l'ensemble de sa chaîne de valeur (clients, fournisseurs et autres partenaires) sur le climat ;

(vi) avoir au moins un membre du Conseil d'Administration ayant des compétences relatives au climat ;

(vii) avoir une part de la rémunération de la direction qui soit liée à la performance de l'entreprise en matière de climat ;

(viii) tenir compte des scénarios climatiques dans la stratégie de l'entreprise, et ce de façon qualitative et quantitative.

⇒ Covéa Finance organisera des points de suivi des engagements avec cette entreprise, à une fréquence annuelle a minima.

- Autres dialogues :

Afin d'enrichir l'évaluation de certains émetteurs identifiés avec des marges de progressions au niveau de leur plan de transition, Covéa Finance a mené un dialogue notamment avec **ASML** (Pays-Bas/ Technologies de l'information – Semi-conducteurs/ capitalisation boursière : 469 259 M€).



- ASML utilise désormais un prix interne du carbone pour orienter la prise de décision dans ses études de rentabilité internes ;
- C'est l'un des membres fondateurs du *Semiconductor Climate Consortium* (SCC), qui vise à accélérer les efforts de l'industrie des semi-conducteurs pour réduire ses émissions de GES tout au long de la chaîne de valeur. Les membres du consortium s'engagent à œuvrer selon les piliers et objectifs suivants :
 - Transparence – Rapporter publiquement les progrès réalisés et les émissions de scope 1, 2 et 3 chaque année ;
 - Ambition – Définir des objectifs de décarbonisation à court et à long terme avec pour ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 ;
 - Collaboration – S'aligner sur des approches communes, des innovations technologiques et des canaux de communication afin de réduire continuellement les émissions de GES.
- L'entreprise collabore également avec de nombreuses universités (Eindhoven University of Technology, Universiteit van Amsterdam, etc). La recherche conjointe produit des résultats dont certains visent à améliorer la durabilité des produits.

L'ensemble de ces éléments ont permis de réévaluer le plan de transition climatique d'ASML, ce qui a ainsi porté à 50,6% la part d'entreprises sous vigilance renforcée et ayant un plan de transition climatique considéré comme crédible au sein de Covéa Solis.

Enfin malgré l'absence de nécessité d'engager, 4 autres dialogues actionnariaux ont été menés avec **AIR LIQUIDE** (France/ Matériaux/ capitalisation boursière : 102 631 M€), **ALFA LAVAL** (Suède/ Industrie – Biens d'équipement/ capitalisation boursière : 20 579 M€), **E.ON** (Allemagne/ Services aux Collectivités/ capitalisation boursière : 51 556 M€) et **SNAM** (Italie/ Services aux Collectivités/ capitalisation boursière : 22 165 M€) sur des thématiques environnementales en 2025 (changement climatique et transition énergétique, pollution et gestion des déchets, etc).



2.2. Pilier Social/Sociétal :

Malgré l'absence de nécessité d'engager, 3 dialogues actionnaires portant sur des thématiques sociales et/ou sociétales (employabilité, gestion de la chaîne d'approvisionnement, etc) ont été menés en 2025 avec des entreprises en portefeuille de Covéa Solis : **ENEL** (Italie/ Services aux Collectivités/ capitalisation boursière : 102 478 M€), **SAFRAN** (France/ Industrie – Biens d'équipement/ capitalisation boursière : 142 214 M€) et **SNAM** (Italie/ Services aux Collectivités/ capitalisation boursière : 22 165 M€).



2.3. Pilier Gouvernance :

L'un des deux indicateurs de surperformance sélectionnés pour le fonds Covéa Solis est le PAI n°13 : Mixité au sein des organes de gouvernance. Au 31/12/2024, l'ensemble des émetteurs en portefeuille communiquaient cet indicateur.

Malgré l'absence de besoin d'engager, 2 dialogues actionnaires portant sur des thématiques de gouvernance (composition du Conseil d'Administration, rémunération des dirigeants, etc) ont été menés en 2025 avec les entreprises en portefeuille de Covéa Solis suivantes : **ALFA LAVAL** (Suède/ Industrie – Biens d'équipement/ capitalisation boursière : 20 579 M€) et **SCHNEIDER ELECTRIC** (France/ Industrie – Biens d'équipement/ capitalisation boursière : 154 358 M€).



Au total, une action d'engagement a été menée sur la période, représentant 4,9% du portefeuille au 31/12/2025.

3. Actions d'engagement collectives

3.1. Pilier Environnemental :



Covéa Finance est chaque année partie prenante des **actions collectives du CDP** en étant signataire de courriers adressés à des entreprises détenues dans les portefeuilles.

Ces courriers visent à inciter les entreprises à améliorer leur transparence en matière de données extra-financières comme le climat, l'eau et la forêt. La récolte des données alimente la base de données du CDP. Elle permet par ailleurs d'approfondir les connaissances et le suivi des risques liés au changement climatique et à la biodiversité, et nourrit les travaux à destination des gérants.

Les entreprises concernées, présentes en portefeuille de Covéa Solis au 31/12/2025, sont au nombre de 4 et sont les suivantes : **AIR LIQUIDE** (France/ Matériaux/ capitalisation boursière : 102 631 M€), **NATIONAL GRID** (Royaume-Uni/ Services aux Collectivités/ capitalisation boursière : 79 553 M€), **SAFRAN** (France/ Industrie – Biens d'équipement/ capitalisation boursière : 142 214 M€) et **SAINT-GOBAIN** (France/ Industrie – Biens d'équipement/ capitalisation boursière : 41 928 M€). Elles représentent 13,8% du portefeuille.



3.2. Pilier Social/Sociétal :

Depuis juillet 2021, Covéa Finance est membre de la **Coalition pour une Transition Juste**. Il s'agit d'une plateforme collaborative qui réunit des gestionnaires et détenteurs d'actifs français.



La coalition, initialement lancée par *Finance for Tomorrow*, devenu plus tard l'Institut de la Finance Durable, et désormais sous l'égide du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR).

Elle a pour mission de promouvoir auprès des entreprises le concept de Transition Juste afin d'intégrer au mieux les risques et opportunités sociales associés à la transition vers un monde bas-carbone.

À l'issue d'une première phase de travaux menés par les membres de la Coalition, une grille de sensibilisation pour la Transition Juste a été développée, composée de 16 indicateurs et

constituant un outil pour poursuivre le dialogue avec les entreprises actives dans quatre secteurs d'activité : l'alimentation et l'agriculture, l'énergie, les transports, ainsi que le bâtiment et la construction.

Dans la continuité de ces travaux, il s'agit désormais, pour les investisseurs, d'initier une seconde phase d'engagement qui se déroulera sur trois ans et ainsi d'encourager un véritable passage à l'action pour les entreprises. Une entreprise en portefeuille de Covéa Solis au 31/12/2025 est concernée par

cet engagement : **SAINT-GOBAIN** (France/ Industrie – Biens d'équipement/ capitalisation boursière : 41 928 M€).



3.3. Pilier Gouvernance :

Covéa Finance ne participe actuellement à aucune action d'engagement collectif portant sur un enjeu de gouvernance. Des réflexions sur le sujet seront menées au cours de l'année 2026.

DISCLAIMER

Le présent document a été rédigé et est publié par Covéa Finance SAS.

Ce contenu est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

- 1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;*
- 2. ni un conseil d'investissement.*

Le présent document réfère à un ou plusieurs OPC agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des OPC de lire attentivement la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site www.covea-finance.fr ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de Covéa Finance au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.